



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

# Michodière

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

Le 2 avril 2010  
N° 013-2010

## Branche Famille

### SOMMAIRE

#### P1 et 2

29 mars : Rencontre  
SNFOCOS/Direction CNAF

#### P3 et P4:

30 mars : Compte-rendu INC  
Famille et  
Déclaration Snfocos

#### P5

Section Professionnelle des  
Praticiens conseils

#### P6

Conseil CNAMTS 11.03.2010  
Déclaration confédérale



Retrouvez tous  
nos articles sur  
notre site :

[www.snfocos.org](http://www.snfocos.org)

Bulletin d'information édité  
par le SNFOCOS – Sous le  
N° de Commission Paritaire  
3 941 D 73 S  
Alain POULET, Directeur  
Gérant

## LE SNFOCOS A RENCONTRE LE DIRECTEUR DE LA CNAF le 29.03.2010

La délégation était composée d'Alain POULET - Secrétaire Général, Maryse CHAMPION - Secrétaire de la Section Professionnelle de l'Encadrement, Jean-Pierre GARCIA - Secrétaire National et Bruno GASPARINI - Membre de la Section Professionnelle de l'Encadrement.

Les alertes se multiplient pour réclamer des moyens respectables pour répondre à nos missions de Service Public. Les recours multiples aux heures supplémentaires, les volants récurrents de CDD, les fermetures des sites d'accueil n'y suffisent plus. Le Tsunami des dossiers en souffrance déferle sur les Caf. Les allocataires sont exaspérés et la colère gronde.

Alors s'organisent dans les services de prestations familiales des mises sous tension des personnels pour obtenir tous les jours à nouveau le meilleur rendement de « production ». Dans ce système, les cadres se transforment très vite en garde-chiourme dont les objectifs de résultats sont quotidiennement relancés. Avec toujours moins de moyens, l'encadrement se trouvant également sous pression, isolé et livré par la direction à une impopularité détournée.

### Non, l'encadrement n'est pas la variable d'ajustement dans la gestion de la pénurie

Non, les compressions des dépenses nationales, la marche en avant de la « désétatisation », ne vont pas laisser longtemps muets les Ministères de Tutelle qui maintiennent le non-remplacement des départs car les cadres en ont ras-le bol et ils vont le faire savoir car il n'y a pas de fatalité à l'absence de moyens !

C'est dans le contexte et fort de ces intentions que le SNFOCOS a été reçu par le Directeur de la Cnaf le 29 mars 2010.

Nous avons réaffirmé que :

La réduction des effectifs et l'augmentation de charges supplémentaires non compensées résultant des transferts des compétences de l'État vers la branche famille, est tout simplement une forme de pillage des fonds de la sécurité sociale au profit de l'État décentralisé.

Le bilan de 2009 laisse apparaître que sur les 2.000 départs, la CNAF n'en a compensé que 1.257 alors que, dans le même temps, les CAF ont eu à gérer un accroissement d'activité : + 11% de faits générateurs saisis par les TC, (+76% depuis 2004), + 15% du nombre de visites à l'accueil. Rien d'étonnant à ce que les CAF aient eu recours aux heures supplémentaires, aux CDD et aux rachats des RTT, sauf que le montant de la dépense correspond à 1.429 emplois que l'on aurait du compenser.

La lettre de la Michodière du 2 avril 2010 - 16° année - N° 750

Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux 2, rue de la Michodière 75002 PARIS  
Tél : 01.47.42.31.23. - Fax : 01.40.07.04.41. - E- Mail : [Snfocos@wanadoo.fr](mailto:Snfocos@wanadoo.fr) - Site Internet : [www.snfocos.org](http://www.snfocos.org)



16 avril  
INC Branche  
Maladie

20 avril  
Bureau National

21 et 22 avril  
Commission  
Exécutive du  
Snfococ - Paris

27 avril  
SP Etablissements

*Le Snfococ a confirmé ses revendications par courrier au directeur de la CNAF et attend maintenant ses réponses.*

En 2010, la situation va encore s'aggraver : le moratoire du non remplacement des départs est toujours refusé et les transferts continuent, transformant bientôt les CAF en simples opérateurs d'État, avec la mise en œuvre de :

- la trimestrialisation de l'AAH
- le RSA Jeunes
- la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

L'encadrement doit prendre en charge la mise en œuvre et le suivi de nouvelles missions telles que la maîtrise des risques. Une lourde responsabilité qui n'est bien évidemment pas compensée. Là encore, l'encadrement est la variable d'ajustement à moindre coût.

L'encadrement subit plus que jamais les conséquences néfastes de la perte des Emplois Repères qui définissaient les fonctions et y faisaient correspondre un niveau de rémunération à respecter.

L'encadrement est victime des aménagements manqués de la classification des emplois qui n'ont fait qu'accentuer le tassement hiérarchique. Combien de cadres gagnent moins que les personnels qu'ils encadrent, avec les responsabilités en plus bien sûr ? Que dire, au vu du nombre d'heures de travail inflationniste, du véritable salaire horaire de l'encadrement?

Bon nombre de métiers n'ont pas d'évolution -ou très peu- d'un niveau à l'autre (exemple les travailleurs sociaux 5B). De même, la réduction du nombre de postes et la nécessité de reclasser les départs à cause des mutualisations, figent les carrières.

les cadres experts n'arrivent plus à faire face à la charge à tenir dans des délais impartis et les cadres managers n'ont plus les ressources humaines pour obtenir les résultats dont on les rend responsables, mais pas coupables ...

• Nous avons porté les revendications suivantes :

- Suspension de la COG
- Remplacement des départs et transformation des dépenses d'heures supplémentaires, CDD et rachat RTT, soit 1.429 embauches
- Compensation de la charge nouvelle : RSA, trimestrialisation AAH, RSA Jeunes, Impayés de Loyer (prérogatives de la solidarité nationale et donc de l'État, qui doit compenser)
- Embauches par anticipation puis ajustement après études charges/moyens
- Révision de la classification en intégrant trois volets : revalorisation du point, restauration des emplois repères et hiérarchisation des rémunérations (40 points).
- Déroulement de carrière sur 3 niveaux pour un même métier (débutant, confirmé, expert)
- Abandon des primes de résultats
- Instauration d'un observatoire départemental des risques psycho-sociaux
- Compensation de la charge supplémentaire gérée par l'encadrement pour tenir la maîtrise de risques

**Bruno Gasparini**  
Section Professionnelle Encadrement

---

## Branche Famille

Instance Nationale  
de concertation

30 mars 2010

La situation tendue dans le réseau des Caf a conduit l'UCANSS à avancer la réunion de l'INC Famille initialement prévue le 15 avril 2010 et à porter à l'ordre du jour les mesures d'urgence prise par la Cnaf.

C'est dans ce contexte, que l'on pensait favorable, qu'une délégation du SNFOCOS a défendu les revendications des cadres (cf. la déclaration ci-après).

Après une très longue présentation d'un bilan 2009 catastrophique (+11% des pièces à traiter et des indicateurs COG très dégradés), le Directeur de la Cnaf annonce des mesures d'urgence très maigres et pour le moins symboliques au regard des véritables problèmes :

1. consacrer les reports de crédit à hauteur de 6 millions d'euros pour l'embauche de 400 CDD assurant la réponse téléphonique de premier niveau en plateforme régionale
2. développer l'administration (échanges de données informatiques avec les administrations, télédéclaration, ...) pour trouver des gains de productivité
3. ouvrir des enquêtes autour des conditions de travail avec des plans d'actions à décliner dans les caf.

A cela, nous n'avons pas manqué de dire que ce sont de véritables augmentations de moyens au delà des limites de la COG dont la branche famille a besoin.

Les réponses du Directeur de la Cnaf ont été cinglantes :

- **Aucun budget complémentaire** en dehors des reports de crédit N-1
- **Pas de moyen supplémentaire** pour prendre en charge les nouvelles missions 2010
- **Mobilisation des moyens déjà disponibles ou optimisation de l'existant**

Le Directeur de la Cnaf a terminé en remerciant tout le monde, en indiquant avec solennité que « l'INC ne va pas renégocier la COG ».

**Nous déplorons une nouvelle fois que la Cnaf applique strictement la COG et la réduction des moyens qu'elle comporte, alors même que la situation des Caf reste explosive. Un véritable dialogue de sourds !**

Le 30 mars 2010

**Patricia Delbecq Jean Pierre Garcia, Bruno Gasparini**

### *DECLARATION du SNFOCOS*

Les CAF « au bord de l'implosion »,  
Les CAF « en état d'alerte maximale »,  
Ce sont les messages aujourd'hui relayés par les médias.

Cependant, la situation n'est pas nouvelle.  
Déjà en 2007, lors de la Conférence des présidents de CAF à Deauville, le SNFOCOS et les Fédérations syndicales alertaient les pouvoirs publics des graves dysfonctionnements qui perturbaient la branche Famille, l'empêchant d'assumer ses missions de service public.

---

A l'époque, les conséquences de la COG 2005/2008 en cours de réalisation, démontraient les incohérences des décisions des pouvoirs publics prises en matière de réduction des effectifs et de réorganisations dans la branche.

Alors qu'il était déjà avéré que les difficultés de fonctionnement résultaient d'une situation structurelle, ... Rien n'a été fait pour rétablir l'équilibre charges/moyens.

La situation n'a cessé de se dégrader et la nouvelle COG 2009/2012 s'est mise en place sans apporter d'amélioration.

Dans le même temps, la crise financière s'est abattue sur le monde, aggravant les difficultés de nos populations les plus précaires.

Cette nouvelle COG met en œuvre les orientations déjà définies par la précédente COG en matière de réorganisations, restructurations, départementalisations, fusions, externalisations..., mesures ayant pour conséquences exclusives la réduction des coûts de gestion, sans se soucier une seule seconde de la dégradation du service rendu.

Peu importe : la réduction des effectifs des services publics est à l'ordre du jour, elle est l'objectif prioritaire et doit être menée à terme, quelles que soient les conséquences !!

La Confédération Force Ouvrière a refusé justement de cautionner la COG 2009 /2012.

Dans les CAF, la situation n'est plus tenable et ce n'est que le début, eu égard aux missions nouvelles prévues dans les mois à venir : RSA jeunes, déclarations trimestrielles des bénéficiaires AAH, gestion de l'accès à la CMUc, mise en place des actions de prévention des expulsions locatives, etc... !!! et tout ceci bien sûr, sans effectif supplémentaire. Rappelons que ces missions relèvent des prérogatives de l'Etat qui sont tout simplement transférées dans le champ de compétence de la branche famille.

Comment réaliser dans de bonnes conditions de telles nouvelles missions tant vis à vis des allocataires que du personnel qui vivent déjà des moments difficiles ?

**Le SNFOCOS alerte solennellement la CNAF de ces dérives.**

Il exige :

- une suspension immédiate de la COG en attendant la compensation des charges nouvelles.
- la prise compte de la surcharge de travail subi par l'encadrement et de la dégradation de ses conditions de travail.
- la reconnaissance des cadres dans leurs missions, leur statut et niveau de rémunération
- de véritables moyens en personnels, employés et cadres, pour la branche

---

## La première secousse

### Praticiens Conseils

#### Compte-rendu de la Section Professionnelle

La mise en place des ARS est la première secousse d'un séisme qui va profondément modifier le Service Médical de l'Assurance Maladie.

Aujourd'hui toutes les énergies sont tournées vers la mise en place effective des ARS, demain la réorganisation du service médical occupera n'en doutons pas, le devant de la scène.

Sur les ARS, nous pouvons faire deux constats :

Il n'y a pas eu de la part de la CNAMTS, ni des médecins conseils régionaux d'accompagnement des transférés.

Pourtant avec 428 salariés (225 Praticiens conseils + 191 agents du Service Médical) en première vague, il eut été bon de positionner les postes.

Rien de tel : on voit là l'ambiguïté de la CNAMTS qui a tout fait pour protéger ses acquis (entendez les PC, caution indispensable vous en conviendrez à un certain nombre d'actions), et dont la frilosité affichée handicape fortement nos confrères transférés. Pendant ce temps l'Etat, la CRAM, l'URCAM, positionnaient leurs troupes.

Bilan final : les postes de directions métiers sont majoritairement aux mains de l'Etat, parfois à des agents de direction ou cadres des CRAM et des URCAM, exceptionnellement à des praticiens conseils (moins de cinq si nos comptes sont exacts pour un fort contingent).

La précipitation exigée par le Ministère sur la mise en place des ARS entraîne une mise en place chaotique sur le terrain.

Les choix des affectations à l'heure où nous écrivons ce compte rendu ne sont pas tous connus pour les praticiens niveau A : or il reste à peine quinze jours. Cette incertitude ne peut qu'engendrer angoisse et inquiétude. D'autant que sur les lieux mêmes des affectations futures, il reste des inconnues notamment en Ile de France. Quant au déménagement, si les affectations ont bien lieu au premier avril, il ne sera de fait effectif que dans les mois à venir.

Ainsi les praticiens conseils et agents du Service Médical resteront au sein de l'Assurance Maladie : mais pour quelles missions ? Les accès informatiques, les outils de l'Assurance maladie leur seront « fermés » dès le premier Avril.

Nous exigeons que tous ces problèmes trouvent une solution dans les plus brefs délais.

Quant aux modalités de la représentation syndicale, à l'heure où nous écrivons nous avons deux certitudes :

- L'existence de deux collèges séparés dans le comité d'entreprise : un Etat, l'autre pour les salariés sous convention collective,
- L'existence d'un collège cadres qui regroupera les cadres, les praticiens conseils et les agents de direction.

Les élections dans les différents collèges par catégories professionnelles devraient avoir lieu avant l'été. Le nombre des représentants syndicaux seront déterminés par le volume emploi (0-50 : 1 représentant etc...) Il est bien entendu majeur que le SNFOCOS soit présent, représentatif et influent.

Une deuxième secousse est d'ores et déjà annoncée : la réorganisation profonde du Service Médical de l'Assurance Maladie. Sur ce point Hélène AZOURY et Pierre CHRETIEN sont reçus cette semaine par la direction du réseau médical de la CNAMTS.

**Hélène AZZOURY**

Secrétaire de la Section Professionnelle des praticiens conseils

---

## Déclaration de la délégation Force-ouvrière

### Branche Maladie

Conseil CNAMTS du  
11 mars 2010

Nous examinons aujourd'hui en 2<sup>ème</sup> débat, les orientations pour la gestion du risque de la COG 2010-2013, présentées selon 5 axes :

- Favoriser l'accès de nos assurés aux soins et réduire les inégalités de santé
- Aider nos assurés à être acteurs de leur santé
- Améliorer la qualité de la prise en charge de nos assurés
- Privilégier le bon usage du soin
- Rembourser les soins de nos assurés au juste prix

Si Force Ouvrière approuve dans leur globalité ces propositions d'orientation, il n'en demeure pas moins, comme cela a été souligné lors du dernier conseil, « que ces orientations n'ont pas pour ambition de rééquilibrer le régime d'assurance maladie, même si elles peuvent y contribuer ».

Si nous nous retrouvons globalement dans les cinq axes présentés, nous notons avec beaucoup d'intérêt la volonté de développer l'outil internet comme vecteur d'information, et d'une manière générale la dématérialisation qui facilite les relations et accélère les remboursements.

Cette évolution est naturellement nécessaire, mais il est tout aussi nécessaire qu'elle ne soit pas un facteur discriminant à l'égard d'une large partie de la population qui n'accède pas et qui n'accèdera jamais à l'outil informatique, pour des raisons très diverses.

Or, il nous paraît indispensable que l'assurance maladie reste aussi un service public de proximité pour tous, y compris pour les plus défavorisés.

S'agissant de l'axe 5, il paraît a priori normal de rembourser les soins utiles au juste prix, cela repose sur le bon sens. Encore faudrait-il que les franchises ne viennent fausser la prise en charge de l'assurance maladie.

Pour ce qui concerne la rémunération des professionnels exerçant en ambulatoire, cet axe repose sur les différentes conventions négociées ou à négocier.

Dans cet axe, il est aussi proposé de faire évoluer la structure de tarification des établissements en retenant à terme les trois mêmes niveaux de rémunération que ceux retenus pour les professionnels exerçant en ambulatoire.

Nous nous interrogeons et marquons une forte réserve à la fixation d'un niveau de rémunération des établissements hospitaliers à la performance, qui se traduira, la plupart du temps, par des critères de rentabilité qui sont contraires à la notion de qualité, et qui conduiront très sûrement à des restructurations de l'offre de soins avec des conséquences dommageables pour les assurés et pour l'emploi, tout comme l'annonce actuelle d'un gel des tarifs hospitaliers.

D'une façon générale, ces orientations font souvent, au fil du texte, référence aux ARS, il ne peut en être autrement compte tenu de la loi HPST et du futur contrat Etat/UNCAM.

Pour nous, le démarrage de ces agences prévu le 1<sup>er</sup> avril n'est pas la fin, mais le début d'une responsabilité accrue de l'Etat ; la démonstration reste à faire que les ARS seront véritablement une aide pour l'assurance maladie en matière de gestion du risque et non une entrave.

Enfin, nous tenons à noter la grande ambition que représentent ces orientations pour la CNAMTS.

Mais c'est avec le chapitre des moyens qui y seront consacrés que nous pourrons juger réellement des chances de notre caisse d'aller au bout de ses ambitions, et que nous pourrons juger également de la volonté réelle de l'Etat de le lui permettre, dans l'intérêt de nos 55 millions d'assurés.